

23-A-0222

**Arrêté du Président  
de la Métropole européenne de Lille**

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE - JUILLET 2023**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0465 du 20 décembre 2022 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0098 du 23 mars 2023 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité des services publics de la métropole européenne de Lille et la bonne administration de l'établissement notamment par une répartition adaptée des actes à signer entre les responsables de services ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** L'arrêté n° 23-A-0098 du 23 mars 2023 est abrogé ;

**Article 2.** Délégation de signature des actes listés au présent article est accordée par ordre de priorité comme il suit :

**TITRE 1 : COMMANDE PUBLIQUE**

**Chapitre 1 : Passation des marchés et des concessions d'aménagement aux risques de la MEL**

- I. **Aux Directeurs généraux délégués et Directeur généraux adjoints ainsi qu'à leurs adjoints respectifs, listés à l'annexe n° 1 du présent arrêté et chacun en ce qui le concerne en fonction de leurs domaines d'intervention, pour les documents et pièces ci-après :**

23-A-0222



## Arrêté Du Président

- Passation et exécution des marchés de la deuxième partie du code de la commande publique d'un montant initial inférieur à 90 000 € HT à l'exception des marchés de coopération entre pouvoirs adjudicateurs et des marchés de recherche et développement et dès lors que les crédits sont prévus au budget.

En cas d'allotissement, les décisions s'apprécient tous lots confondus de la même consultation.

Les décisions relatives à la passation et l'exécution impliquent l'autorisation de prendre les actes d'exécution en application de ces contrats et de procéder à leur règlement.

- Signature de bons de commande d'un montant supérieur à 100 000 euros et inférieur ou égal à 200 000 euros.

### **II. Aux responsables de service listés à l'annexe n° 2 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :**

- Envoi de renseignements complémentaires à l'initiative de l'acheteur et réponses aux questions des opérateurs économiques ;
- Procès-verbal d'ouverture des plis (candidatures et offres) ;
- Convocation de la commission d'appel d'offres ou du jury après une première réunion sans quorum ;
- Demande de complément de pièces de candidature ;
- Information des candidats non-retenus (stade des candidatures) ;
- Communication des motifs de rejet des candidatures ;
- Invitations à soumissionner ou à participer au dialogue (procédure restreinte) ;
- Demande de précisions, clarifications, perfectionnements, compléments ou confirmations d'engagements sur la teneur des offres ;
- Tout échange avec les soumissionnaires dans le cadre de négociation ou d'un dialogue ;
- Demande de régularisation des offres irrégulières ;
- Demande des documents prévus à l'article R.2144-4 du Code la commande publique ;
- Information des candidats non-retenus (stade des offres) ;
- Courrier de notification ;
- Transmission en préfecture ;
- Information du préfet de la date de notification du marché ;
- Certification du caractère exécutoire (certification de la date d'envoi en préfecture) ;
- Envoi de l'avis d'intention de conclure ;
- Envoi de l'avis d'attribution ;

23-A-0222



## Arrêté Du Président

- Information des candidats de la déclaration d'infructuosité ;
- Information des candidats de la déclaration sans suite ;
- Communication des motifs de rejet des offres ;
- Tout document relatif aux demandes d'accès aux documents administratifs liés à la procédure de passation de ou aux pièces contractuelles ;
- Information des candidats non lauréats (concours) ;
- Information des lauréats non retenus (concours).

### Chapitre 2 : Exécution des marchés

#### I. Aux responsables de service listés à l'annexe n°2 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :

- Les reconductions et non-reconductions de marchés dont la signature a été autorisée par l'assemblée délibérante ;
- La fixation des révisions de prix dans les marchés prévoyant un taux de révision périodique ;
- L'envoi des avenants en préfecture ;
- Les courriers de notification des avenants ;
- Les courriers de notification des décisions de prolongations de délai ;
- La convocation de la CAO après une première réunion sans quorum ;
- Les modifications à caractère technique dans les marchés de prestations intellectuelles n'ayant pas d'incidence financière (articles 19 et 23 du CCAG PI 2009 et 2021).

#### II. Aux responsables de service listés à l'annexe n°3 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :

- Les certificats administratifs ;
- Les courriers de main-levée de caution et de garantie ;
- Les courriers de notification d'actes de sous-traitance ;
- Les courriers de notification de décomptes de pénalités ;
- La délivrance de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité en cas de cession ou de nantissement des créances résultant des marchés ;
- Tout document relatif aux demandes d'accès aux documents administratifs en matière d'exécution de marchés publics.

#### III. Aux responsables de service listés à l'annexe n°4 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :

- Les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 euros ;

23-A-0222



## Arrêté Du Président

- Les ordres de services ;
- Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant ;
- Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés ;
- Le décompte des pénalités de retard ;
- Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'œuvre interne ;
- Les ouvertures et les fermetures des compteurs ;
- Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries ;
- Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves ;
- Les décomptes généraux des marchés de travaux.

### Chapitre 3 : Passation des concessions de services et de travaux et des concessions d'aménagement aux risques du concessionnaire

#### I. Au responsable de service indiqué à l'annexe n°5 du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :

- Envoi de l'avis d'appel à la concurrence ;
- Envoi de renseignements complémentaires à l'initiative de la MEL et réponses aux questions des opérateurs économiques ;
- Procès-verbal d'ouverture des plis (candidatures et offres) ;
- Demande de complément de pièces de candidature ;
- Envoi du dossier de consultation des entreprises ;
- Information des candidats non-retenus (stade des candidatures) ;
- Communication des motifs de rejet des candidatures ;
- Tout document matérialisant la négociation ;
- Demande de précision sur la teneur des offres ;
- Courrier de notification ;
- Envoi de l'avis d'attribution ;
- Information des candidats de la déclaration d'infructuosité ;
- Information des candidats de la déclaration sans suite ;
- Information des candidats non lauréats (stade des offres) ;
- Communication des motifs de rejet des offres ;
- Envoi de l'avis d'intention de conclure ;
- Registre de dépôts des plis ;
- Convocation de la commission de concession de service (article L.14101-3 du code général des collectivités territoriales) ou de la commission de concession d'aménagement (article R.300-9 du Code de l'urbanisme) après une première réunion sans quorum ;



23-A-0222



## Arrêté Du Président

- Transmission en préfecture ;
- Certification du caractère exécutoire (certification de la date d'envoi en préfecture) ;
- Tout document relatif aux demandes d'accès aux demandes administratifs liés à la procédure de passation ou aux pièces contractuelles.

**II. Dans la limite des attributions de leur direction, service ou unité fonctionnelle, aux responsables des pôles « Réseaux, services et Mobilité Transports », « Développement Territorial et Social » et « Développement économique et Emploi » listés à l'annexe n°5 bis du présent arrêté, pour les documents et pièces ci-après :**

- Les procès-verbaux de remise de bien.

### TITRE 2 : ACTES D'ADMISTRATION GENERALE

- Aux responsables de services pour les actes et documents d'administration générale listés à l'annexe n°6 du présent arrêté ;
- Aux Chefs de services, Directeurs, Directeurs généraux délégués, Directeurs généraux adjoints et Directeur général des services pour les ordres de mission des agents relevant de leur autorité hiérarchique respective.

**Article 3.** En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service listés aux annexes n° 1 à 6, délégation de signature est accordée à Mmes et MM. les Vice-présidents ou Conseillers communautaires délégués, chacun en ce qui le concerne, au regard de leurs délégations de fonctions, pour la signature des actes visés à l'article 2 du présent arrêté ;

**Article 4.** En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Vice-présidents, Conseillers communautaires ayant reçu, par arrêtés, délégation de fonctions ou de signature ; ou encore pour les domaines n'ayant pas été délégués par M. le Président, délégation de signature des actes et documents afférents et relevant des pouvoirs propres du Président est accordée par ordre de priorité à :

1. Monsieur le Vice-président Alain BERNARD ;
2. Monsieur le Vice-président Christian MATHON ;
3. Monsieur le Vice-président Michel COLIN ;
4. Chaque Directeur général adjoint des services ou Directeur général délégué, chacun dans son domaine d'intervention tel que décrit à l'annexe n°1 du présent arrêté et selon l'objet de l'acte à signer ;
5. Monsieur le Directeur général des services.

**Arrêté  
Du Président**

**Article 5.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 6.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

**06 JUL. 2023**

Le Président de la Métropole  
Européenne de Lille,



Damien CASTELAIN

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Damien Castelain.

## Annexe 1 :

Liste des Directeurs généraux adjoints/délégués ainsi que leurs adjoints, délégataires de signature des actes afférents au Chapitre 1.1 du titre 1 de l'arrêté ainsi que des autres actes relatifs à leurs domaines d'intervention respectifs dans les conditions prévues par l'arrêté

DGA	COMPETENCES
<b>Romain ROGUET</b> Direction générale déléguée Ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réingénierie des fonctions ressources (SI RH, pilotage systèmes d'informations)</li> <li>• Audit interne, démarche qualité</li> <li>• Evaluation des politiques publiques</li> <li>• Performance</li> </ul>
<b>1. Béatrice MARCHAL</b> <b>2. Jean-Marie DROUX</b> Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finances</li> <li>• Budget</li> <li>• Gestion de la dette</li> <li>• Stratégie des recettes</li> <li>• Contrôle financier et de gestion</li> <li>• Stade Pierre Mauroy (finances et contrat de partenariat hors événements)</li> <li>• Commission intercommunale des impôts directs (CIID)</li> <li>• Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)</li> <li>• Europe et fonds européens, mécénats, parrainages</li> <li>• Contractualisation financière</li> <li>• Ingénierie financière de projets</li> </ul>
<b>1. Nadia BEN AYED</b> <b>2. Eric BOURGOIS</b> Secrétariat Général et Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affaires juridiques, assurances,</li> <li>• Autorisations du droit des sols</li> <li>• Procédures d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement</li> <li>• Commande publique</li> <li>• Archives et accès aux documents administratifs (PRADA)</li> <li>• Courrier</li> <li>• Patrimoine métropolitain</li> <li>• Sécurité</li> <li>• Systèmes d'information et de communication / Système d'information géographique</li> <li>• Mutualisation des achats</li> <li>• Stratégie des achats</li> <li>• Parc automobile</li> <li>• Imprimerie</li> <li>• Logistique</li> </ul>
<b>1. Pastèle SOLEILLE</b> <b>2. Anne VIDREQUIN</b> Planification Aménagement et Habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement du territoire (hors SCOT/PLU), urbanisme opérationnel</li> <li>• Espaces naturels, trame verte et trame bleue</li> <li>• Ville renouvelée (hors contrat unique)</li> <li>• Politique de la ville</li> <li>• Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens et dégradés (PMRQAD)</li> <li>• Sites et sols pollués en milieu urbain</li> </ul>

DGA	COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement, habitat et hébergement d'urgence</li> <li>• Fonds de Solidarité Logement (FSL)</li> <li>• Gens du voyage</li> <li>• Stratégie et opérations foncières de la métropole</li> <li>• Partenariat institutionnel en matière de politique foncière</li> <li>• Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</li> <li>• Plan local d'urbanisme (PLU)</li> <li>• Agence d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM)</li> <li>• Planification urbaine, programmation et stratégies territoriales</li> <li>• Plan local de l'habitat (PLH)</li> <li>• Assistance à maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Gardiennes de l'eau</li> </ul>
<p><b>1. Sybille THIRION</b>  <b>2. Charlotte PEYTAVIT</b>  Développement territorial et social</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'accès au droit</li> <li>• Agriculture, espace rural, alimentation</li> <li>• Citoyenneté</li> <li>• Culture</li> <li>• Tourisme et tourisme d'affaires</li> <li>• Grands évènements culturels, sportifs</li> <li>• Sport</li> <li>• Stade Pierre Mauroy (évènementiel)</li> <li>• Cimetière, crématoriums</li> <li>• Relations aux citoyens, accueil, standard,</li> <li>• Jeunesse et Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)</li> <li>• Politiques temporelles</li> <li>• Espaces naturels métropolitains</li> <li>• Economie agricole – Secteur agro-alimentaire</li> <li>• Gouvernance territoriale : conseil des maires, conseil de développement, contrats de projets, animation et coordination du schéma de mutualisation</li> <li>• Eurométropole</li> <li>• Aire Métropolitaine</li> <li>• Schéma de coopération transfrontalière</li> <li>• Animation de la délégation permanente auprès des institutions européennes</li> </ul>
<p><b>1. Ludovic GROUSSET</b>  <b>2. Laurence RULLIER</b>  Développement économique et emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement économique</li> <li>• Attractivité et gouvernance économique</li> <li>• Emploi</li> <li>• Innovation, recherche, université et enseignement et supérieur</li> <li>• Veille économique internationale</li> <li>• Aménagement, gestion des parcs d'activités, foncier économique</li> <li>• Economie sociale et solidaire</li> <li>• Objets connectés et nouvelles technologies</li> <li>• Transports de marchandises (aspect économique)</li> <li>• Conseil des entrepreneurs</li> <li>• Relations internationales</li> <li>• Open data</li> </ul>



DGA	COMPETENCES
<p style="text-align: center;"><b>Isabelle ANDRIVON</b> Direction générale déléguée Réseaux, services, mobilité et transports</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Energie, réseaux d'énergie</li> <li>• Eau, assainissement, cours d'eau et canaux domaniaux</li> <li>• Service public de défense contre les incendies</li> <li>• Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</li> <li>• Veille sanitaire et écologique</li> <li>• Veille hydraulique et métrologie</li> <li>• Espaces publics voirie</li> <li>• Antennes et risques associés</li> <li>• Schéma d'aménagement numérique, réseaux et politique des fourreaux urbains</li> <li>• Signalisation</li> <li>• Prévention, collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers</li> <li>• Transports publics</li> <li>• Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics</li> <li>• Accessibilité de la Métropole</li> <li>• Transports de marchandises (aspects déplacements)</li> <li>• Aménagement et gouvernance des gares</li> <li>• Stratégie, plan de déplacement et modes doux</li> <li>• Accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)</li> <li>• Stationnement et parkings</li> <li>• Développement durable et transition énergétique</li> <li>• Agenda 21</li> <li>• Plan climat</li> <li>• Lutte contre les pollutions de l'air</li> <li>• Lutte contre les nuisances sonores</li> <li>• Cavités souterraines</li> </ul>
<p><b>1. Doriane HUART</b> <b>2. Laurence BOURGEOIS</b> Ressources Humaines, Innovation et Dialogues</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche et développement</li> <li>• Culture interne et managériale</li> <li>• Dialogue social</li> <li>• Responsabilité sociale de la MEL</li> <li>• Stratégie, organisation et modernisation des ressources humaines</li> <li>• Evaluation et contrôle RH</li> <li>• Pilotage et administration des ressources humaines (paie, carrière)</li> <li>• Protection sociale et retraite</li> <li>• Formation et documentation</li> <li>• Recrutement</li> <li>• Accompagnement et intégration professionnelle</li> <li>• Bien-être au travail et climat de travail</li> <li>• Action sociale</li> <li>• Conciergerie</li> <li>• Restaurant métropolitain</li> <li>• Diversité et égalité femmes hommes</li> <li>• Santé et sécurité au travail</li> </ul>

DGA	COMPETENCES
1. <b>Elodie DESRY</b> 2. <b>Marc-Antoine DOCHEZ</b> SDIT	<ul style="list-style-type: none"><li>• Schéma directeur des infrastructures de transports</li></ul>

## Annexe 2 :

Liste des délégataires de signature en matière de passation des marchés et des actes listés aux chapitres 1.2 et 2.1 du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marché)</li> <li>2. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>3. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Céline RANSON</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés – Support)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
<b>RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Céline RANSON</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés – Support)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
<b>FINANCES</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Céline RANSON</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés – Support)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
<b>DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Gaëlle BOULOGNE</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP CP Territoires)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Gaëlle BOULOGNE</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP CP Territoires)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>

Pôle	Direction / service stratégique	Délégué(s) par ordre de priorité
<b>PLANIFICATION AMÉNAGEMENT ET HABITAT</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Gaëlle BOULOGNE</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP CP Territoires)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
<b>DIRECTION GENERALE DELEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITE-TRANSPORTS</b>	Aménagement numérique	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Marie-Thérèse KALUZNY</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés– Espace Public et Réseaux)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
	Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sébastien DOCO</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
	Eau et assainissement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sébastien DOCO</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
	Transitions énergie climat	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Marie-Thérèse KALUZNY</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés– Espace Public et Réseaux)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats :</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
	Espace public et voirie	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Marie-Thérèse KALUZNY</b> Responsable d'unité fonctionnelle (CSP Marchés– Espace Public et Réseaux)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>

Pôle	Direction / service stratégique	Délégué(s) par ordre de priorité
	Mobilité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sébastien DOCO</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
	Transports	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sébastien DOCO</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sébastien DOCO</b> Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains)</li> <li>2. <b>Christine LE ROY</b> Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés)</li> <li>3. <b>Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats ;</li> <li>4. <b>Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique</li> </ol>



### Annexe 3 :

Liste des délégataires de signature des documents et pièces listés au chapitre 2.2 du titre 1 relatif à l'exécution des marchés publics

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Nicolas TERNISIEN</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li>2. <b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Nicolas TERNISIEN</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li>2. <b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
RESSOURCES HUMAINES INNOVATION ET DIALOGUES		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Nicolas TERNISIEN</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li>2. <b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
FINANCES		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Nicolas TERNISIEN</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li>2. <b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li>2. <b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li>2. <b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
PLANIFICATION AMÉNAGEMENT ET HABITAT		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li>2. <b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
<b>DIRECTION GENERALE DELEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITE ET TRANSPORTS</b>	Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>François NOËL</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li><b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
	Eau et assainissement (Services centraux)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Didier BUTIN</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li><b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
	Eau et assainissement (Services territorialisés)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Guillaume DUVAL</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li><b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
	Transitions énergie et climat	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>François NOËL</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li><b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
	Espace public et voirie (Services centraux)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Didier BUTIN</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li><b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
	Espace public et voirie (Services territorialisés)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Guillaume DUVAL</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li><b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
	Mobilité	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>François NOËL</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li><b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
	Transports	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>François NOËL</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li><b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>
<b>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS</b>		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>François NOËL</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li><b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> </ol>

## Annexe 4 :

### Liste des délégataires de signature en matière de passation des marchés et des actes listés au chapitre 2.3 du titre 1 de l'arrêté

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES</b>		
DIRECTION GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE		
	<b>Arnaud FICOT</b> Directeur	
Secrétariat des séances et des actes		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Arnaud FICOT</b> Directeur</li> <li>2. <b>Anne STIEVENART</b> Chef de service</li> <li>3. <b>Aude MAQUET</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Secrétariat des élus		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Arnaud FICOT</b> Directeur</li> <li>2. <b>Christophe GRIFFON</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li>3. <b>Aude MAQUET</b> Directrice adjointe</li> </ol>
MISSION MÉDIATION, DÉONTOLOGIE, ÉTHIQUE		
	<b>Mélanie LEGRAND</b> Référente déontologue – alerte et médiatrice par intérim	
DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE RESSOURCES		
Réingénierie des fonctions ressources		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>David CAPELLE</b> Chef de mission stratégique</li> <li>2. <b>Romain ROGUET</b> Directeur général délégué</li> </ol>
Audit, évaluation, performance		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Caroline DESCAMPS</b> Directrice</li> <li>2. <b>Romain ROGUET</b> Directeur général délégué</li> </ol>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>POLE RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES</b>		
Dialogue social	<p><b>Doriane HUART</b> DGAS</p>	
Médecine de prévention	<p><b>Doriane HUART</b> DGAS</p>	
Contrôle et conformité RH	<p><b>Doriane HUART</b> DGAS</p>	
<b>DIRECTION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>		
	<p><b>1. Myriam LIMPENS</b> Directrice</p> <p><b>2. Doriane HUART</b> DGAS</p>	
<b>DIRECTION CULTURE INTERNE ET MANAGÉRIALE</b>		
	<p><b>1. Laurence BOURGEOIS</b> Directrice</p> <p><b>2. Doriane HUART</b> DGAS</p>	
<b>DIRECTION PILOTAGE ET ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</b>		
	<p><b>1. Lucile LEHOUCQ</b> Directrice</p> <p><b>2. Julien BAHUAUD</b> Directeur adjoint</p> <p><b>3. Doriane HUART</b> DGAS</p>	
Recrutement		<p><b>1. Thomas LEFETZ</b> Chef de service</p> <p><b>2. Sophie WARTEL</b> Chef de service adjointe</p> <p><b>3. Lucile LEHOUCQ</b> Directrice</p> <p><b>4. Julien BAHUAUD</b> Directeur adjoint</p>

	Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT  Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés	Les ordres de services  Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant  Le décompte des pénalités de retard  Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne  Les ouvertures et fermetures des compteurs  Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries  Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves  Les décomptes généraux des marchés de travaux
Gestion individuelle de la paie et de la carrière		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Roger-Philippe CUPIT</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Lucile LEHOUCQ</b> Directrice</li> <li>3. <b>Julien BAHUAUD</b> Directeur adjoint</li> </ol>
<b>DIRECTION VIE DE L'AGENT</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Victoria SILVESTRE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Doriane HUART</b> DGAS</li> </ol>	
Correspondants RH		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Stéphane DHEE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Victoria SILVESTRE</b> Directrice</li> </ol>
Formation et documentation		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Flavie HUGOT DE SAINT JEAN</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Laurence DEBUIGNE</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Victoria SILVESTRE</b> Directrice</li> </ol>
Action sociale, conciergerie et restaurant		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Corinne VIDONI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Victoria SILVESTRE</b> Directrice</li> </ol>
<b>POLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION</b>		
<b>DIRECTION INGENIERIE JURIDIQUE ET ASSURANCES</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sandra RIVES</b> Directrice</li> <li>2. <b>Nadia BEN AYED</b> DGAS</li> </ol>	
<b>DIRECTION ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sergio AURAS</b> Directeur</li> <li>2. <b>Isabelle PILON</b> Directrice adjointe</li> <li>3. <b>Nadia BEN AYED</b> DGAS</li> </ol>	



	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE</b>		
	<p><b>1. Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur</p> <p><b>2. Nadia BEN AYED</b> DGAS</p>	
<b>DIRECTION DONNÉE ET INFORMATION GÉOGRAPHIQUE</b>		
	<p><b>1. Julien COISNE</b> Directeur</p> <p><b>2. Nadia BEN AYED</b> DGAS</p>	
<b>DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</b>		
	<p><b>1. Karim Bensaada</b> Directeur</p> <p><b>2. Nadia BEN AYED</b> DGAS</p>	
<b>DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUE</b>		
	<p><b>1. Eric BOURGOIS</b> Directeur</p> <p><b>2. Vincent PLACE</b> Directeur adjoint</p> <p><b>3. Nadia BEN AYED</b> DGAS</p>	
<b>DIRECTION PATRIMOINE</b>		
	<p><b>1. Vincent HEUMEL</b> Directeur par intérim</p> <p><b>2. Nadia BEN AYED</b> DGAS</p>	
<b>DIRECTION GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ</b>		
	<p><b>1. Laurent LEFEBVRE</b> Directeur</p> <p><b>2. Nadia BEN AYED</b> DGAS</p>	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>POLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL</b>		
<b>DIRECTION NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>2. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Sybille THIRION</b> DGAS</li> <li>4. <b>Charlotte PEYTAVIT</b> DGAS adjoint</li> </ol>	
Agriculture, biodiversité et alimentation		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Noluen GERMAIN</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>3. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Espaces naturels		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean-François ANTOINE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>3. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Musée de Plein Air		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Eric LAMBERT</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Elodie CORNAILLE</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>4. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Mosaïc		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Aurélie PAINDAVOINE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Marie-Hélène DELMOTTE</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>4. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> </ol>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Prés du Hem		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean LEMAIRE</b> Chef de Service</li> <li>2. <b>Jocelyn LECLERCQ</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>4. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Ressources, animation et valorisation		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Anne-Michèle HUYGHE</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li>2. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>3. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> </ol>
<b>DIRECTION RELATIONS AVEC LES USAGERS, CITOYENNETÉ, JEUNESSE</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Cédric HARDY</b> Directeur</li> <li>2. <b>Sybilie THIRION</b> DGAS</li> <li>3. <b>Charlotte PEYTAVIT</b> DGAS adjoint</li> </ol>	
Crématoriums		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Joëlle HARISTOY</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Cédric HARDY</b> Directeur</li> </ol>
Relation avec les usagers		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Fabienne WARNAUT</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Cédric HARDY</b> Directeur</li> </ol>
Citoyenneté et jeunesse		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Paul MONDINO</b> Chef de service par intérim</li> <li>2. <b>Cédric HARDY</b> Directeur</li> </ol>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>DIRECTION CULTURE ET TOURISME</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Cassandre DEWEINE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Sybille THIRION</b> DGAS</li> <li>3. <b>Charlotte PEYTAVIT</b> DGAS adjoint</li> </ol>	
Tourisme		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean DELOTTE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Cassandre DEWEINE</b> Directrice</li> </ol>
Culture		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Crisalyne GALLET</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Cassandre DEWEINE</b> Directrice</li> </ol>
<b>DIRECTION SPORTS</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Grégory DELEMARLE</b> Directeur</li> <li>2. <b>Jérôme FAY</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Sybille THIRION</b> DGAS</li> <li>4. <b>Charlotte PEYTAVIT</b> DGAS adjoint</li> </ol>	
Projets, exploitation et pilotage des équipements sportifs		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Frédéric MAQUET</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Assia BECAR</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Grégory DELEMARLE</b> Directeur</li> </ol>
Politique sportive		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jérôme FAY</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li>2. <b>Grégory DELEMARLE</b> Directeur</li> </ol>
Stadium		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Rémi VANHOUTTE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Grégory DELEMARLE</b> Directeur</li> </ol>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>DIRECTION GOUVERNANCE ET DIALOGUE TERRITORIAUX</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Simon JODOGNE</b> Directeur par intérim</li> <li>2. <b>Sybille THIRION</b> DGAS</li> <li>3. <b>Charlotte PEYTAVIT</b> DGAS adjoint</li> </ol>	
<b>POLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b>		
<b>DIRECTION PARCOURS ENTREPRISES</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Alexandre LECLERCQ</b> Directeur</li> <li>2. <b>Thomas VINCENT</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Ludovic GROUSSET</b> DGAS</li> <li>4. <b>Laurence RULLIER</b> DGAS adjoint</li> </ol>	
Aménagement économique et implantation		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sophie ENGRAND</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Alexandre LECLERCQ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Thomas VINCENT</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Animation et services		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Benjamin COUTEREEL</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Alexandre LECLERCQ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Thomas VINCENT</b> Directeur adjoint</li> </ol>
<b>DIRECTION ATTRACTIVITÉ ET INNOVATION</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Laurence RULLIER</b> Directrice par intérim</li> <li>2. <b>Ludovic GROUSSET</b> DGAS</li> </ol>	
Attractivité et action internationale		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Nathalie PRUVOST</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Laurence RULLIER</b> Directrice par intérim</li> </ol>



	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Innovation recherche et digital		<p>1. <b>Juliette DELCAMBRE</b> Chef de service</p> <p>2. <b>Laurence RULLIER</b> Directrice par intérim</p>
<b>DIRECTION ECONOMIE DE PROXIMITÉ ET EMPLOI</b>		
		<p>1. <b>David VAILLANT</b> Directeur</p> <p>2. <b>Ludovic GROUSSET</b> DGAS</p> <p>3. <b>Laurence RULLIER</b> DGAS adjoint</p>
Emploi		<p>1. <b>Mohamed LOUCIF</b> Chef de service</p> <p>2. <b>David VAILLANT</b> Directeur</p>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>POLE PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT</b>		
<b>DIRECTION URBANISME AMÉNAGEMENT ET VILLE</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Béatrice DELMAS</b> Directrice</li> <li>2. <b>Claire TAVE</b> Directrice adjointe</li> <li>3. <b>Pastèle SOLEILLE</b> DGAS</li> <li>4. <b>Anne VIDREQUIN</b> DGAS Adjoint</li> </ol>	
Politique de la ville		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Annabelle LECOCC</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Véronique PINEL</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Claire TAVE</b> Directrice adjointe</li> <li>4. <b>Béatrice DELMAS</b> Directrice</li> </ol>
Aménagement		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jérémy DE CONTI</b> Chef de Service</li> <li>2. <b>Aurélié BOISSEAU</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Claire TAVE</b> Directrice adjointe</li> <li>4. <b>Béatrice DELMAS</b> Directrice</li> </ol>
<b>DIRECTION HABITAT</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Claire BRUHAT</b> Directrice</li> <li>2. <b>Pastèle SOLEILLE</b> DGAS</li> <li>3. <b>Anne VIDREQUIN</b> DGAS Adjoint</li> </ol>	
Plan Local de l'Habitat		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Guillemette LESCURE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Karine LUZY</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Claire BRUHAT</b> Directrice</li> </ol>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Politique d'accueil des gens du voyage		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Cédric WAMBERGUE</b> Chef de service</li> <li><b>Claire BRUHAT</b> Directrice</li> </ol>
Habitat privé		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Elena ITURRA</b> Chef de service</li> <li><b>Claire BRUHAT</b> Directrice</li> </ol>
Solidarité et droit au logement		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Marjolaine BATY</b> Chef de service</li> <li><b>Claire BRUHAT</b> Directrice</li> </ol>
<b>DIRECTION STRATÉGIES ET OPÉRATIONS FONCIÈRES</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Martine LEFEBVRE</b> Directrice</li> <li><b>Christine LAFEUILLE</b> Directrice Adjointe</li> <li><b>Pastèle SOLEILLE</b> DGAS</li> <li><b>Anne VIDREQUIN</b> DGAS Adjoint</li> </ol>	
Action foncière		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Claudine CERF</b> Chef de service</li> <li><b>Martine LEFEBVRE</b> Directrice</li> <li><b>Christine LAFEUILLE</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Stratégie, ressources et expertises		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Christine LAFEUILLE</b> Directrice adjointe</li> <li><b>Martine LEFEBVRE</b> Directrice</li> </ol>
<b>DIRECTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'OEUVRE</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Mathieu MERLE</b> Directeur</li> <li><b>Pastèle SOLEILLE</b> DGAS</li> <li><b>Anne VIDREQUIN</b> DGAS Adjoint</li> </ol>	
Aménagement des territoires et architecture		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Bertrand COLLET</b> Chef de service</li> <li><b>Mathieu MERLE</b> Directeur</li> </ol>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Génie civil sols et environnement		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Marc DEJTER</b> Chef de service</li> <li><b>Mathieu MERLE</b> Directeur</li> </ol>
Voirie et réseaux divers		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Laurent VERBEKE</b> Chef de service</li> <li><b>Mathieu MERLE</b> Directeur</li> </ol>
Appui à la maîtrise d'ouvrage		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Nil DUEZ</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li><b>Mathieu MERLE</b> Directeur</li> </ol>
<b>DIRECTION PLANIFICATION URBAINE, PROGRAMMATION ET STRATÉGIES TERRITORIALES</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Fanny ODEN</b> Directrice</li> <li><b>Pastèle SOLEILLE</b> DGAS</li> <li><b>Anne VIDREQUIN</b> DGAS Adjoint</li> </ol>	
Planification urbaine		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Sébastien FOURNIER</b> Chef de service</li> <li><b>Fanny ODEN</b> Directrice</li> </ol>
Ingénierie de la programmation et des stratégies territoriales		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Alice DUPONT-PERRARD</b> Chef de service par intérim</li> <li><b>Fanny ODEN</b> Directrice</li> </ol>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>DIRECTION GÉNÉRALE DELEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITE-TRANSPORTS</b>		
<i>MISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</i>		
	<b>Isabelle ANDRIVON</b> DGD	
<b>DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Muriel ARNAUD</b> Directrice</li> <li>2. <b>Julien KOESTEN</b> Directeur Adjoint</li> <li>3. <b>Isabelle ANDRIVON</b> DGD</li> </ol>	
Pilotage, prévention, prospective		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Aurélien BOULAIN</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Donatienne PIEVE</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Muriel ARNAUD</b> Directrice</li> <li>4. <b>Julien KOESTEN</b> Directeur Adjoint</li> </ol>
Gestion, contrôle, optimisation		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Yasmina DELLI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Jérémie BOISSINOT</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Muriel ARNAUD</b> Directrice</li> <li>4. <b>Julien KOESTEN</b> Directeur Adjoint</li> </ol>
Proximité, accompagnement citoyens		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Ghislain BECQUET</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Erika LAINE</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Muriel ARNAUD</b> Directrice</li> <li>4. <b>Julien KOESTEN</b> Directeur Adjoint</li> </ol>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>DIRECTION TRANSITION ÉNERGIE CLIMAT</b>		
	<p><b>Ghislain FERRAN</b> Directeur</p>	
<b>DIRECTION MOBILITÉ</b>		
	<p>1. <b>David HERQUELLE</b> Directeur</p> <p>2. <b>Isabelle ANDRIVON</b> DGD</p>	
Etudes et plans de déplacements urbain		<p>1. <b>Céline DEPIERRE</b> Chef de service</p> <p>2. <b>David HERQUELLE</b> Directeur</p>
Politiques de déplacements		<p>1. <b>Audrey MASQUELIN</b> Chef de service</p> <p>2. <b>David HERQUELLE</b> Directeur</p>
<b>DIRECTION TRANSPORTS</b>		
	<p>1. <b>Alain NOYELLE</b> Directeur</p> <p>2. <b>Barbara NOGUEIRA</b> Directrice adjointe</p> <p>3. <b>Isabelle ANDRIVON</b> DGD</p>	
Evolution du métro		<p>1. <b>Emmanuel COUTELIER</b> Chef de service</p> <p>2. <b>Alain NOYELLE</b> Directeur</p> <p>3. <b>Barbara NOGUEIRA</b> Directrice adjointe</p>
Maintenance		<p>1. <b>Laure DEJARDIN</b> Chef de service</p> <p>2. <b>Alain NOYELLE</b> Directeur</p> <p>3. <b>Barbara NOGUEIRA</b> Directrice adjointe</p>
Exploitation et sécurisation		<p>1. <b>Betty DELABRE</b> Chef de service</p> <p>2. <b>Alain NOYELLE</b> Directeur</p> <p>3. <b>Barbara NOGUEIRA</b> Directrice adjointe</p>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Evolution du réseau		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Sophie MASURE</b> Chef de service</li> <li><b>Alain NOYELLE</b> Directeur</li> <li><b>Barbara NOGUEIRA</b> Directrice adjointe</li> </ol>

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 euros HT et inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 euros HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>DIRECTION GÉNÉRALE DÉLEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ-TRANSPORTS</b>		
<b>DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li><b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> <li><b>Isabelle ANDRIVON</b> DGD</li> </ol>	
Pilotage, contrôle des opérateurs, qualité		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Ludovic DENNIN</b> Chef de service</li> <li><b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li><b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 euros HT et inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 euros HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Régie d'exploitation des ouvrages d'assainissement		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Daniel PYZAK</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Conduite d'opérations et exploitation des grands ouvrages		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Annabella TASSART</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Grand cycle de l'eau		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Florian BUSY</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Veille sanitaire écologique		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Emmanuel BUGNER</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Diagnosics, planification et performance des systèmes d'assainissement		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Frédéric DECOSTER</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean-Michel MAILLET</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Unité territoriale Lille-Seclin		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean DEMSKI</b> Chef de service par intérim</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>



	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 euros HT et inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 euros HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Unité territoriale Marcq en Baroeul- La Bassée		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean DEMSKI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Unité territoriale Tourcoing- Armentières		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Frédéric CAURIER</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
<b>DIRECTION ESPACE PUBLIC ET VOIRIE</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>2. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Isabelle ANDRIVON</b> DGD</li> </ol>	
Gestion du domaine public		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Pierre-Alexandre LEMAI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Gestion des équipements de la route et signalisation		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Amerouch KHITER</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Entretien et Exploitation de la route		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Marc VANNESTE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Rodrigue BOURNONVILLE</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>4. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 euros HT et inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 euros HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
Aménagement, qualité des espaces publics et ouvrages		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Marc COURBOT</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Alexandra BENEDETTI</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>4. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Maitrise d'ouvrage		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Frédéric FINET</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Erwan ROUART</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Unité territoriale Lille-Seclin		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sébastien LEGILLON</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Unité territoriale Marcq en Baroeul – La Bassée		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sylvain JOAO</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Unité territoriale Tourcoing-Armentières		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>2. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>

	Bon de commande inférieur ou égal à 200 000 euros HT	<b>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</b>
<b>DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SDIT</b>		
<b>1. Elodie DESRY</b> DGA <b>2. Marc-Antoine DOCHEZ</b> DGA Adjoint		

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>PÔLE FINANCES</b>		
<b>DIRECTION STRATÉGIE FINANCIÈRE</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Anne PACAUD</b> Directrice</li> <li>2. <b>Béatrice MARCHAL</b> DGAS</li> <li>3. <b>Jean-Marie DROUX</b> DGAS adjoint</li> </ol>	
Budget et programmation		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Guillaume FOQUE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Jérôme DUMORTIER</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Anne PACAUD</b> Directrice</li> </ol>
Observatoire fiscal et dotations		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Marion CABELLIC</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Aurélié DUQUESNE</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Anne PACAUD</b> Directrice</li> </ol>
Dette et garanties d'emprunts		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Murielle MAUPAS</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Anne PACAUD</b> Directrice</li> </ol>
Contrôle de gestion		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Philippe JAMELOT</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Marie LORTHIOIR</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Anne PACAUD</b> Directrice</li> </ol>

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 euros HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p>
<b>DIRECTION GESTION FINANCIÈRE</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Camille VAN DER MEE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Béatrice MARCHAL</b> DGAS</li> <li>3. <b>Jean-Marie DROUX</b> DGAS adjoint</li> </ol>	
Pilotage et contrôle interne		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Bruno PHILIPPE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Cédric DEJONGHE</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Camille VAN DER MEE</b> Directrice</li> </ol>
Réalisation financière		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Denise DUBOUT</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Jean-Philippe GODON</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Camille VAN DER MEE</b> Directrice</li> </ol>
Expertises financières		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Régis DELATTRE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Camille VAN DER MEE</b> Directrice</li> </ol>
<b>DIRECTION ACCOMPAGNEMENTS, PARTENARIATS ET EUROPE</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Thiphaine CADORET</b> Directrice</li> <li>2. <b>Béatrice MARCHAL</b> DGAS</li> <li>3. <b>Jean-Marie DROUX</b> DGAS adjoint</li> </ol>	
Appui à la gestion des financements		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Stéphanie CALON</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li>2. <b>Thiphaine CADORET</b> Directrice</li> </ol>

## Annexe 5 :

Liste des délégataires de signature des actes listés au chapitre 3.1 relatif aux concessions de services et de travaux ainsi qu'aux concessions d'aménagement aux risques du concessionnaire du titre 1 de l'arrêté

---

Pôle	Délégataire(s) par ordre de priorité
<b>DIRECTION GENERALE DELEGUEE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITE ET TRANSPORTS</b>	<b>1. Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats <b>2. Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique
<b>DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL</b>	<b>1. Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats <b>2. Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b>	<b>1. Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats <b>2. Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique
<b>PLANIFICATION, AMENAGEMENT ET HABITAT</b>	<b>1. Didier DELAVAL</b> Chef de service Pilotage, expertises et grands contrats <b>2. Kevin AMBELLOUIS</b> Directeur Commande publique

## Annexe 5bis :

Liste des délégataires de signature des actes listés au chapitre 3.2 relatif aux concessions de services et de travaux ainsi qu'aux concessions d'aménagement aux risques du concessionnaire du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
<b>DIRECTION GÉNÉRALE DELEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS</b>	Déchets ménagers	<b>1. Muriel ARNAUD</b> Directrice <b>2. Julien KOESTEN</b> Directeur adjoint
	Eau et assainissement	<b>1. Yannick VAN ES</b> Directeur <b>2. Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe
	Transitions énergie et climat	<b>Ghislain FERRAN</b> Directeur
	Transports	<b>1. Alain NOYELLE</b> Directeur <b>2. Barbara NOGUEIRA</b> Directrice adjointe
<b>DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL</b>		<b>Valérie DUC</b> Chef de mission stratégique
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b>	Parcours Entreprises	<b>1. Alexandre LECLERCQ</b> Directeur <b>2. Thomas VINCENT</b> Directeur adjoint
	Attractivité et innovation	<b>Laurence RULLIER</b> Directrice par intérim

## Annexe 6 :

Liste des délégués de signature des actes d'administration générale listés  
ci-après.

---

<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>		
Service	Actes	Délégué (s) par ordre de priorité
<b>DIRECTION GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE</b>		
Secrétariat des séances et des actes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des décisions de la métropole</li> <li>- Certification matérielle et conforme des pièces et documents</li> <li>- Certification du caractère exécutoire des décisions, des arrêtés, des délibérations et de tout autre type d'actes</li> <li>- Formalités de gestion et de commande des certificats pour authentification et signature au format électronique agissant au titre de représentant légal de l'établissement sur délégation de M. le Président</li> <li>- Signature des conventions de formation destinées aux membres élus du Conseil de la métropole</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Arnaud FICOT</b> Directeur</li> <li>2. <b>Aude MAQUET</b> Directrice adjointe</li> </ol>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification des affichages réglementaires</li> <li>- Paraphe des feuilles du registre</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Anne STIEVENART</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Arnaud FICOT</b> Directeur</li> <li>3. <b>Aude MAQUET</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Secrétariat des élus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de la représentation au sein des organismes extérieurs ou satellites de la métropole européenne de Lille</li> <li>- Signature des conventions de formation auprès d'organismes agréés par le ministère de l'intérieur dans le cadre de demandes de au bénéfice des élus du Conseil de la métropole</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Christophe GRIFFON</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li>2. <b>Arnaud FICOT</b> Directeur</li> <li>3. <b>Aude MAQUET</b> Directrice adjointe</li> </ol>



## PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION

Service	Actes	Délégué (s) par ordre de priorité
<b>DIRECTION INGENIÉRIE JURIDIQUE ET ASSURANCES</b>		
	Habilitations des agents à l'effet de représenter la MEL lors des audiences devant les tribunaux, ainsi que pour les dépôts de plainte en application du Code de procédure pénale	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sandra RIVES</b> Directrice</li> <li>2. <b>Jérôme DEWULF</b> Chef de service</li> <li>3. <b>Amélie DOYEN-BONNE</b> Chef de service adjointe</li> </ol>
Ingénierie juridique	Courrier de transmission au tribunal administratif de pièces utiles à l'instruction des recours, au titre de l'article R.772-8 du Code de justice administrative	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jérôme DEWULF</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Amélie DOYEN-BONNE</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Sandra RIVES</b> Directrice</li> </ol>
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quittances d'indemnité inférieures à 5 000 €</li> <li>- Refus de prise en charge dans le cadre de réclamations de tiers ou d'usagers mettant en cause la responsabilité de la MEL</li> <li>- Mise en cause de tiers suite à dommage causé à la MEL</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Anne-Cécile KIEFFER</b> Responsable d'Unité Fonctionnel</li> <li>2. <b>Sandra RIVES</b> Directrice</li> </ol>
<b>DIRECTION ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES</b>		
Ingénierie juridique des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courriers et notifications relatifs à l'organisation et au déroulement des concertations préalables aux opérations d'aménagement et évolutions du PLU</li> <li>- Courriers et notifications relatifs à l'organisation et au déroulement des procédures d'enquêtes publiques</li> <li>- Courriers et notifications relatifs à la gestion, aux procédures d'évolution et l'interprétation du PLU</li> <li>- Courriers relatifs à la gestion de la taxe d'aménagement (notification des évolutions de taux, actualisation, notification des remises gracieuse...) et à participation pour non-réalisation d'aires de stationnement</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sergio AURAS</b> Directeur</li> <li>2. <b>Isabelle PILON</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Autorisations d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis relatifs aux demandes d'autorisation d'urbanisme</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sergio AURAS</b> Directeur</li> <li>2. <b>Isabelle PILON</b> Directrice adjointe</li> </ol>
<b>DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUES</b>		
Archives	<p>Instruction et signature de tous documents relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux demandes d'accès aux documents administratifs à l'exception de celles relatives à la commande publique et informations relatives à l'environnement,</li> <li>- aux demandes de réutilisation des informations publiques.</li> <li>- Liaison entre la MEL et la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (C.A.D.A)</li> <li>- Etablissement d'un bilan annuel</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Céline SENAME</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Eric BOURGOIS</b> Directeur</li> </ol>

## PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION

Service	Actes	Délégué (s) par ordre de priorité
Services et ressources	Validation et signature des grilles de remboursement de frais générés à l'occasion des ordres de mission délivrés par les DGAS aux agents relevant de leur autorité hiérarchique respective	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Eric BOURGOIS</b> Directeur</li> <li>2. <b>Vincent PLACE</b> Directeur Adjoint</li> </ol>
<b>DIRECTION PATRIMOINE</b>		
Stratégie et économie du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courriers externes</li> <li>- Attestations de remise de clés</li> <li>- Avis sur diagnostic amiante et plomb</li> <li>- Courriers aux concessionnaires, permanences weekend et jours fériés</li> <li>- Factures sur deux exemplaires et bordereau de suivi de factures</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Vincent HEUMEL</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Nadia BEN AYED</b> Directrice générale adjointe</li> </ol>
Projet et maintenance du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse aux sollicitations externes, lettre d'envoi aux maires : permis de démolir et déclaration de travaux</li> <li>- Envoi des déclarations préalables à l'Office Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (O.P.P.B.T.M), à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (C.R.A.M), à la Direction Départementale Travail Emploi et Formation Professionnelles (D.D.T.E.F) et au coordonnateur de sécurité</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Vincent HEUMEL</b> Chef de service par intérim</li> <li>2. <b>Nadia BEN AYED</b> Directrice générale adjointe</li> </ol>
<b>DIRECTION GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ</b>		
Sécurité des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse aux sollicitations externes des communes sur le sujet de vidéo protection urbaine</li> <li>- Formulaire de demande à la Préfecture d'autorisation d'exploiter un système de vidéo protection</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Laurent LEFEBVRE</b> Directeur</li> <li>2. <b>Nadia BEN AYED</b> Directrice générale adjointe</li> </ol>
Gestion des risques, stratégie et résilience	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre d'envoi aux maires sur les sujets de plan communaux de sauvegarde et de plan métropolitain de sauvegarde</li> <li>- Courriers aux maires dans le cadre de la convention régissant le dispositif de mutualisation RGPD et RSSI avec les communes</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Laurent LEFEBVRE</b> Directeur</li> <li>2. <b>Nadia BEN AYED</b> Directrice générale adjointe</li> </ol>

Services	Actes	Délégué (s) par ordre de priorité
<b>POLE RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêtés :</li> <li>• D'avancements</li> <li>• De paie (hors décisions défavorables)</li> <li>• De position administrative</li> <li>• De protection sociale (hors accidents de services)</li> <li>• De temps de travail</li> </ul>	<b>Doriane HUART</b> Directrice générale adjointe
Médecine de prévention	Cartes d'habilitations de sécurité	<b>Pivoine CAMUS</b> Chef de mission stratégique
<b>DIRECTION PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH</b>		
Analyse statutaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'avis à la hiérarchie suite à la réussite d'un concours</li> <li>• Courriers et documents relatifs aux avancements de grade et de promotion interne</li> <li>• Courriers relatifs à de l'expertise statutaire</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Lucile LEHOUCQ</b> Directrice</li> <li>2. <b>Valérie RAVILLION</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li>3. <b>Julien BAHUAUD</b> Directeur adjoint</li> </ol>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêtés de carrière octroyant des droits</li> </ul>	
Gestion individuelle de la paie et de la carrière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruction et signature de tous les documents relatifs à l'octroi et au renouvellement de droits statutaires</li> <li>• Courriers et documents relatifs aux sollicitations des partenaires extérieurs</li> <li>• Attestation de droits divers</li> <li>• Courriers relatifs à la gestion des contractuels</li> <li>• Courriers et documents relatifs à l'aide de retour à l'emploi</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Roger-Philippe CUPIT</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Lucile LEHOUCQ</b> Directrice</li> <li>3. <b>Julien BAHUAUD</b> Directeur adjoint</li> </ol>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêtés de carrière octroyant des droits</li> </ul>	
Recrutement Organisation du temps du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courriers et notifications relatifs au télétravail</li> <li>- Courriers de recrutement sur des emplois non permanents dont la durée est inférieure ou égale à trois mois</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Lucile LEHOUCQ</b> Directrice</li> <li>2. <b>Julien BAHUAUD</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction et signature de tous les documents relatifs à l'apprentissage et aux stages gratifiés ou non</li> <li>- Accusés réceptions des lettres de candidature et courriers de refus relatifs aux offres proposées sur les postes de titulaires et de contractuels</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Thomas LEFETZ</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Sophie WARTEL</b> Chef de service adjointe</li> </ol>

Services	Actes	Déléataire (s) par ordre de priorité
<b>DIRECTION VIE DE L'AGENT</b>		
Formation et documentation	Tous documents relatifs aux inscriptions et aux conventions liés à la formation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Flavie HUGOT DE SAINT JEAN</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Laurence DEBUIGNE</b> Chef de service adjointe</li> <li>3. <b>Victoria SILVESTRE</b> Directrice</li> </ol>
Protection sociale et retraite	Courriers et notifications de décisions défavorables à l'agent relatif à la protection sociale	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Victoria SILVESTRE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Valérie DELPLACE</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> </ol>
	Courriers, convocation et attestations relatifs à la protection sociale et à la retraite	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Valérie DELPLACE</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li>2. <b>Victoria SILVESTRE</b> Directrice</li> </ol>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courriers adressés au juge des tutelles</li> <li>- Mandats Capital Décès</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Victoria SILVESTRE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Valérie DELPLACE</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> </ol>
	Arrêtés liés à la protection sociale et la retraite sans problématique particulière	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Victoria SILVESTRE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Valérie DELPLACE</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> </ol>

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
<b>PÔLE FINANCES</b>		
<b>DIRECTION GESTION FINANCIÈRE</b>		
Expertises financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclarations de TVA</li> <li>- Réponses aux demandes d'informations fiscales</li> <li>- Rescrits fiscaux</li> <li>- Certificats administratifs en lien avec la gestion du patrimoine</li> <li>- Attestation prêt employeur</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Régis DELATTRE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Camille VAN DER MEE</b> Directrice</li> </ol>
Pilotage et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des pièces comptables (en particulier : titre, mandats, bordereaux, ordre de paiement ou certificats administratifs, pièces comptables relatives au patrimoine).</li> <li>- Conformément à l'article D. 1617-23 du CGCT, cette signature emporte :               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Pour les dépenses : justification du service fait et certification du caractère exécutoire des pièces justificatives</li> <li>b. Pour les recettes : justification du caractère exécutoire des pièces justificatives et rendu exécutoires des titres de recette</li> </ol> </li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sandrine THIOT</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> <li>2. <b>Bruno PHILIPPE</b> Chef de service</li> <li>3. <b>Cédric DEJONGHE</b> Chef de service adjoint</li> <li>4. <b>Camille VAN DER MEE</b> Directrice</li> </ol>
<b>DIRECTION STRATÉGIE FINANCIÈRE</b>		
Fiscalités et dotation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accusés de réception des demandes de dégrèvements</li> <li>- Courriers d'envoi des demandes de dégrèvements de la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P)</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Marion CABELLIC</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Elodie MOERMAN</b> Chef de service adjoint</li> <li>3. <b>Anne PACAUD</b> Directrice</li> </ol>
Dettes et garanties d'emprunts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accusés de réception des demandes de garanties d'emprunt</li> <li>- Contrats des prêts garantis</li> <li>- Conventions entre la MEL et les bénéficiaires des garanties d'emprunt</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Murielle MAUPAS</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Anne PACAUD</b> Directrice</li> </ol>

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
<b>PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b>		
<b>DIRECTION PARCOURS ENTREPRISES</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention</li> <li>- Attestation d'engagement de la métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs</li> <li>- Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subsctionnés par la métropole européenne de Lille</li> <li>- Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Alexandre LECLERCQ</b> Directeur</li> <li>2. <b>Thomas VINCENT</b> Directeur adjoint</li> </ol>
<b>DIRECTION ATTRACTIVITÉ ET INNOVATION</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention</li> <li>- Attestation d'engagement de la métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs</li> <li>- Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subsctionnés par la métropole européenne de Lille</li> <li>- Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation</li> </ul>	<p><b>Laurence RULLIER</b> Directrice par intérim</p>
<b>DIRECTION ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET EMPLOI</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision d'avis favorable ou d'avis défavorable de la métropole européenne de Lille pour toutes les saisines des villes</li> <li>- Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention</li> <li>- Attestation d'engagement de la métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs</li> <li>- Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subsctionnés par la métropole européenne de Lille</li> <li>- Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation</li> </ul>	<p><b>David VAILLANT</b> Directeur</p>

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
<b>PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL</b>		
<b>DIRECTION RELATIONS AVEC LES USAGERS, CITOYENNETÉ, JEUNESSE</b>		
Crématoriums	Conventions de crémation des restes mortels issus des reprises de concession ainsi que celles issues des restes anatomiques passées avec les centres hospitaliers	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Cédric HARDY</b> Directeur</li> <li>2. <b>Joëlle HARISTOY</b> Chef de service</li> </ol>
Citoyenneté et jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des attributions des aides aux jeunes en difficulté</li> <li>- Aides collectives et courriers relatifs aux fonds d'aides aux jeunes</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Paul MONDINO</b> Chef de service par intérim</li> <li>2. <b>Cédric HARDY</b> Directeur</li> </ol>
<b>DIRECTION CULTURE ET TOURISME</b>		
Culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole</li> <li>- Notification des conventions portant octroi des subventions</li> <li>- Décision de rejet de la subvention</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Cassandre DEWEINE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Crisalyne GALLET</b> Chef de service</li> </ol>
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole</li> <li>- Notification des conventions portant octroi des subventions</li> <li>- Décision de rejet de la subvention</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Cassandre DEWEINE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Jean DELOTTE</b> Chef de service</li> </ol>
<b>DIRECTION SPORTS</b>		
Projets, exploitation et pilotage des équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole</li> <li>- Baux de toute nature, contrats d'occupation et conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles, du domaine public et privé, pris en location ou donnés en location, pour une durée inférieure ou égale à 10 ans, en application des décisions de la Métropole de Lille</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Grégory DELEMARLE</b> Directeur</li> <li>2. <b>Jérôme FAY</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Frédéric MAQUET</b> Chef de service</li> <li>4. <b>Assia BECAR</b> Chef de service adjointe</li> </ol>
Politique sportive (UF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole</li> <li>- Notification des conventions portant octroi des subventions</li> <li>- Décision de rejet de la subvention</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Grégory DELEMARLE</b> Directeur</li> <li>2. <b>Jérôme FAY</b> Directeur adjoint</li> </ol>

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résiliation du marché de travaux relatif au Stadium</li> <li>- Exécution des opérations de liquidation en application de l'article 47.1.1 du CCAG travaux dans le cadre du marché de travaux relatif au Stadium</li> <li>- Adoption des mesures pour assurer la conservation et la sécurité des ouvrages en application de l'article 47.1.2 du GGAG travaux, y compris l'émission des bons de commande correspondants dans le cadre du marché de travaux relatif au Stadium</li> <li>- Conventions de mise à disposition (y compris de salles et autres équipements)</li> <li>- Conventions d'occupation temporaire</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Grégory DELEMARLE</b> Directeur</li> <li>2. <b>Jérôme FAY</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Rémi VANHOUTTE</b> Chef de service</li> </ol>
<b>DIRECTION NATURE AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT</b>		
Agriculture , biodiversité et alimentation	Convention portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, mises en application des décisions de la métropole	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>2. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Noluen GERMAIN</b> Chef de service</li> </ol>
Espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, mises en application des décisions de la métropole</li> <li>- Notification des conventions portant octroi des subventions</li> <li>- Décision de rejet de la subvention</li> <li>- Convention d'occupation temporaire sans redevance</li> <li>- Autorisation de circuler sans redevance</li> <li>- Avis à batellerie</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>2. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Jean-françois ANTOINE</b> Chef de service</li> </ol>
Près du Hem	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention d'occupation temporaire sans redevance</li> <li>- Autorisation de circuler sans redevance</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>2. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Jean LEMAIRE</b> Chef de service</li> </ol>
Mosaïc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention d'occupation temporaire sans redevance</li> <li>- Autorisation de circuler sans redevance</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>2. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Aurélié PAINDAVOINE</b> Chef de service</li> </ol>
Musée de Plein Air	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention d'occupation temporaire sans redevance</li> <li>- Autorisation de circuler sans redevance</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Laure FICOT</b> Directrice</li> <li>2. <b>Sébastien LAURENT</b> Directeur adjoint</li> <li>3. <b>Eric LAMBERT</b> Chef de service</li> </ol>



Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
<b>POLE PLANIFICATION, AMENAGEMENT ET HABITAT</b>		
DIRECTION PLANIFICATION URBAINE, PROGRAMMATION ET STRATEGIES TERRITORIALES		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accusé réception d'attente sur des modifications/ révisions ponctuelles du PLU</li> <li>- Invitation et diffusion compte rendu COTEC</li> <li>- Transmission de documents et/ou d'information aux villes, partenaires, prestataires</li> <li>- Invitation et diffusion compte rendu des réunions techniques (groupe projet)</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Fanny ODEN</b> Directrice</li> <li>2. <b>Pastèle SOLEILLE</b> DGAS</li> </ol>
DIRECTION HABITAT		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courriers de transmissions à l'Etat, aux banques, à la Caisse d'Allocations Familiales</li> <li>- Courriers aux villes, organismes HLM, associations et autres prestataires</li> <li>- Courriers aux propriétaires défaillants et accord sur la proposition de relogement</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Claire BRUHAT</b> Directrice</li> <li>2. <b>Elena ITURRA</b> Chef de service</li> <li>3. <b>Karine LUZY</b> Chef de service adjointe</li> </ol>
Fonds de solidarité du logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des aides relatives au Fonds de Solidarité Logement</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Marjolaine BATY</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Martin LEBEGUE</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li>3. <b>Claire BRUHAT</b> Directrice</li> </ol>
Habitat privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des autorisations préalables de mise en location (APML)</li> <li>- Signature des autorisations préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation (APD)</li> <li>- Courriers de demande de pièces complémentaires</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Elena ITURRA</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Claire BRUHAT</b> Directrice</li> </ol>
DIRECTION STRATÉGIE ET OPÉRATIONS FONCIÈRES		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courrier de renonciation au droit de préemption urbain</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Martine LEFEBVRE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Christine LAFEUILLE</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Action foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notification des déclarations d'utilité publique</li> <li>- Notifications d'enquêtes</li> <li>- Arrêté de cessibilité</li> <li>- Ordonnance d'expropriation</li> <li>- Courriers d'irrecevabilité DIA</li> <li>- Notification des décisions portant exercice du droit de préemption ou du droit de priorité</li> <li>- Notification des décisions de retrait et d'abrogation</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Martine LEFEBVRE</b> Directrice</li> <li>2. <b>Christine LAFEUILLE</b> Directrice Adjointe</li> <li>3. <b>Claudine CERF</b> Chef de service</li> </ol>

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi pièces au notaire, certification conforme</li> <li>- Réponses défavorables aux demandes de cession</li> </ul>	
<b>DIRECTION GÉNÉRALE DÉLEGUÉE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS</b>		
<b>MISSION AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention</li> <li>- Attestation d'engagement de la métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs</li> </ul>	<b>Thierry DESCAMPS</b> Chef de mission
<b>DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS</b>		
Pilotage, prévention, prospectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions de soutiens financiers des éco-organismes</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Aurélien BOULAIN</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Muriel ARNAUD</b> Directrice</li> <li>3. <b>Julien KOESTEN</b> Directeur Adjoint</li> </ol>
Gestion, contrôle, optimisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions de soutiens financiers des éco-organismes</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jérémie BOISSINOT</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Muriel ARNAUD</b> Directrice</li> <li>3. <b>Julien KOESTEN</b> Directeur Adjoint</li> </ol>
Proximité, accompagnement citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions de soutiens financiers des éco-organismes</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Ghislain BECQUET</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Muriel ARNAUD</b> Directrice</li> <li>3. <b>Julien KOESTEN</b> Directeur Adjoint</li> </ol>
<b>DIRECTION ESPACE PUBLIC ET VOIRIE</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permis d'aménager</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>2. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur Adjoint</li> </ol>
Gestion du Domaine Public	<p>Procédures de classement, déclassement, déclassement par anticipation, désaffectation, cession sans déclassement, transfert d'office, de conventionnement, d'adoption de plans d'alignement et d'alignement individuel prévues aux articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signature des arrêtés d'alignement individuel</li> <li>- signature des arrêtés d'ouverture d'enquête publique</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Pierre-Alexandre LEMAI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- signature des arrêtés d'indemnisation des commissaires enquêteurs.</li> </ul>	
Gestion du Domaine Public – Gestion Domaniale Territorialisée UTLS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière</li> <li>- Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le domaine public métropolitain, régie par l'article L318-3 du code de l'urbanisme</li> <li>- Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions de rétrocession des voies de lotissement, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Pierre-Alexandre LEMAI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Gilles SMAGUE</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li>3. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>4. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Gestion du Domaine Public – Gestion Domaniale Territorialisée UTRV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière</li> <li>- Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le domaine public métropolitain, régie par l'article L318-3 du code de l'urbanisme</li> <li>- Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions de rétrocession des voies de lotissement, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Pierre-Alexandre LEMAI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Adrien DEMARREZ</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li>3. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>4. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Gestion du Domaine Public – Gestion Domaniale Territorialisée UTML	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière</li> <li>-Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Pierre-Alexandre LEMAI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Virginie FICOT</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li>3. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>4. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
	<p>domaine public métropolitain, régie par l'article L318-3 du code de l'urbanisme</p> <p>- Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions de rétrocession des voies de lotissement, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion</p>	
<p>Gestion du Domaine Public – Gestion Domaniale Territorialisée UTTA</p>	<p>- Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L141-3 du Code de la voirie routière, L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, L3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L318-3 du Code de l'urbanisme et L112-2 du code de la voirie routière</p> <p>- Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le domaine public métropolitain, régie par l'article L318-3 du code de l'urbanisme</p> <p>- Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions de rétrocession des voies de lotissement, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Pierre-Alexandre LEMAI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Marie-Odile CASTELAIN</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li>3. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>4. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
<p>Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq</p>	<p>- Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Roubaix Villeneuve d'Ascq</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Erwan ROUART</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> </ol>
<p>Unité territoriale Tourcoing-Armentières</p>	<p>- Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Tourcoing Armentières</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>2. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
<p>Unité territoriale Lille-Seclin</p>	<p>- Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Lille Seclin</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sébastien LEGILLON</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
<p>Unité territoriale Marcq-en-Baroeul-La Bassée</p>	<p>- Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Marcq-en-Baroeul La Bassée</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Sylvain JOAO</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
<p>Entretien et exploitation de la route</p>	<p>- Permissions de voirie relevant du réseau routier structurant géré par le Service Entretien et Exploitation de la Route</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Marc VANNESTE</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li>3. <b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
Aménagement, qualité des espaces publics et ouvrages	- Avis pour convois exceptionnels	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Marc COURBOT</b> Chef de service</li> <li><b>Alexandra BENEDETTI</b> Chef de service adjointe</li> <li><b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li><b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
Maitrise d'ouvrage (EPV)	Arrêtés de police, de circulation et de stationnement hors agglomération	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Frédéric FINET</b> Chef de service</li> <li><b>Ludovic DELESTREZ</b> Directeur</li> <li><b>Gabriel MONVILLE</b> Directeur adjoint</li> </ol>
<b>DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT</b>		
Diagnosics, planification et performance des systèmes d'assainissement	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Frédéric DECOSTER</b> Chef de service</li> <li><b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li><b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Grand cycle de l'eau	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Sylvia MAUDET-BIZAIS</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li><b>Florian BUSY</b> Chef de service</li> <li><b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li><b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Régie d'exploitation des ouvrages d'assainissement	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Daniel PYZAK</b> Chef de service</li> <li><b>Laure DEJARDIN</b> Chef de service adjoint</li> <li><b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li><b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Conduite d'opérations et exploitation des grands ouvrages	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Cédric MOUFTIER</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li><b>Annabella TASSART</b> Chef de service</li> </ol>
Pilotage, Contrôle des opérateurs, qualité	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Cyril SAURY</b> Responsable d'unité Fonctionnelle</li> <li><b>Ludovic DENNIN</b> Chef de service</li> </ol>
Veilles sanitaire et écologique	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Fabienne DUMOULIN</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li><b>Emmanuel BUGNER</b> Chef de service</li> </ol>
	Conventions d'autorisation de déversements des industriels	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Emmanuel BUGNER</b> Chef de service</li> <li><b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li><b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Christophe ALEXANDRE</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> <li>2. <b>Jean-Michel MAILLET</b> Chef de service</li> </ol>
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean-Michel MAILLET</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Unité territoriale Tourcoing-Armentières	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Frédéric CAURIER</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Unité territoriale Lille-Seclin	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean DEMSKI</b> Chef de service par intérim</li> <li>2. <b>Bertrand BODARD</b> Responsable d'unité fonctionnelle</li> </ol>
	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean DEMSKI</b> Chef de service par intérim</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
Unité territoriale Marcq-en-Baroeul-La Bassée	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Jean DEMSKI</b> Chef de service</li> <li>2. <b>Yannick VAN ES</b> Directeur</li> <li>3. <b>Laurence BLONDEL</b> Directrice adjointe</li> </ol>
<b>CABINET DU PRESIDENT</b>		
Communication	- Formulaire de dépôt de marques auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I), l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (E.U.I.P.O) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (O.M.P.I)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Maxime MOREL</b> Directeur adjoint</li> <li>2. <b>Jessica FARJOT</b> Responsable Unité Fonctionnelle</li> </ol>

**23-A-0223**

**Arrêté du Président  
de la Métropole européenne de Lille**

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AUX  
VICE-PRESIDENTS ET CONSEILLERS METROPOLITAINS DELEGUES**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0465 du 20 décembre 2022 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté en vigueur portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu la délibération n° 23-C-0114 du 30 juin 2023 portant ajustements des délégations d'attributions du Conseil accordées au Président et au Bureau et disposant notamment qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président de quelque nature que ce soit, les attributions déléguées au Président sont exercées dans les conditions fixées par l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales et par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code ;

Considérer qu'il convient de mettre à jour les délégations de signature des attributions du Conseil, conformément à la délibération susvisée ;

**ARRÊTE**

**Article 1.** Les arrêtés n° 22-A-0466 du 20 décembre 2022 et n° 23-A-0097 du 23 mars 2023 sont abrogés ;

**Article 2.** Délégation de signature, de l'ensemble des attributions du Conseil déléguées à Monsieur le Président, est accordée à Mmes et MM. les Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués comme suit :



23-A-0223



## Arrêté Du Président

<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE</b>	
Lorsque les crédits sont prévus au budget. Les décisions relatives à la passation et l'exécution impliquent l'autorisation de prendre les actes d'exécution en application de ces contrats et procéder à leur règlement.	
1	<p>Passation et exécution des marchés de la deuxième partie du code de la commande publique d'un montant initial inférieur à 1 000 000 € HT, à l'exception des marchés de coopération entre pouvoirs adjudicateurs et des marchés de recherche et développement.</p> <p>En cas d'allotissement, les décisions s'apprécient tous lots confondus de la même consultation.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
2	<p>Passation et exécution des marchés subséquents aux accords-cadres, quel que soit leur montant.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
3	<p>Passation et exécution des marchés conclus pour faire face à une urgence impérieuse, quel que soit leur montant.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
4	<p>Conclusion des avenants sans incidence financière relatifs à tout marché.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
5	<p>Décision de résilier tout marché.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>



23-A-0223



## Arrêté Du Président

### DÉCISIONS EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Lorsque les crédits sont prévus au budget. Les décisions relatives à la passation et l'exécution impliquent l'autorisation de prendre les actes d'exécution en application de ces contrats et procéder à leur règlement.

6	<p>Composition et désignation des jurys prévus dans le Code de la commande publique et intervenant pour les marchés relevant des attributions du Conseil délégués au Président et décision d'indemnisation de leurs membres.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
---	---

### DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GESTION FONCIÈRE

7	<p>Décision de conclure tout acte d'acquisition à titre onéreux ou gratuit, d'échanges de terrains ou d'immeubles destinés à l'usage ou à la réalisation des projets métropolitains, y compris ceux effectués dans le cadre des articles L. 3112-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques dès lors que le prix d'achat ou la soulte n'excède pas 250 000 € (prix hors frais, honoraires et taxes).</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></p>
8	<p>Décision relative aux procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique, y compris pour les procédures de biens en état d'abandon : décision de recourir à l'expropriation, demande d'ouverture d'enquêtes, d'arrêté de cessibilité, demande initiale ou demande de prorogation relative aux déclarations d'utilité publique et d'une manière générale, toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la procédure, y compris les décisions d'acquisition amiable lorsqu'elles sont possibles, à condition que celles-ci se fassent conformément au prix résultant de l'avis de l'autorité compétente de l'État prévu à l'article L. 1311-9 du code général des collectivités territoriales, ou à un prix inférieur.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></p>
9	<p>Décision d'indemnisation de tout chef de préjudice en relation avec les actes des deux points ci-dessus, y compris le versement des indemnités dues aux locataires et autres titulaires de droits réels dont les droits ont été éteints en application de l'article L. 222-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, que le transfert des droits de propriété ait eu lieu suite à une ordonnance d'expropriation ou dans le cadre d'une cession amiable.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></p>

23-A-0223



**Arrêté  
Du Président**

<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GESTION FONCIÈRE</b>	
10	<p>Décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'établissement de servitude en faveur de la Métropole européenne de Lille ;</li> <li>• d'approbation de servitudes de toute nature sur les biens immeubles relevant de la propriété de la Métropole européenne de Lille.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></p>
11	<p>Décision de désaffectation ou de déclassement, décisions de classement, décisions de transfert de gestion des biens immeubles appartenant à la Métropole européenne de Lille et approbation des règlements d'utilisation des parties affectées à l'usage du public, décisions de déclassement par anticipation prévues à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, décisions de modifier l'affectation des biens relevant du domaine public, décisions d'approbation des plans d'alignement et décisions de création ou modification d'une servitude d'utilité publique d'alignement.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Bernard GERARD À M. le Vice-président Patrick GEENENS dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
12	<p>Décision de conclure tout acte de cession ou de transfert en pleine propriété de biens immeubles relevant du domaine privé de la Métropole européenne de Lille, dès lors que le prix de cession n'excède pas 250 000 € (prix hors frais, honoraires et taxes), y compris les cessions opérées au profit des titulaires de concessions d'aménagement.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></p>
13	<p>Décision de conclure tout acte de cession de biens relevant du domaine public, sans déclassement préalable, au profit de l'État, des collectivités locales et de leurs groupements ainsi que des établissements publics, conformément à l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></p>
14	<p>Décision d'exercer, au nom de la Métropole européenne de Lille, le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></p>

23-A-0223



**Arrêté  
Du Président**

<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GESTION FONCIÈRE</b>	
15	<p>Décision d'exercer, au nom de la Métropole européenne de Lille, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></p>
16	<p>Décision d'acquisition de biens fonciers agricoles, par exercice du droit de préemption dont est titulaire la SAFER en vertu de l'article L. 143-2 du code rural, dans les conditions de la délibération n° 07 C 0831 du 20 décembre 2007 et de la convention qui s'y rattache.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></p>
17	<p>Décision de conclure, modifier, renouveler, retirer, résilier ou révoquer d'un commun accord pour une durée n'excédant pas douze ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tout bail, y compris avec transfert de droit réel ;</li> <li>• tout contrat d'occupation d'immeuble du domaine privé ;</li> <li>• toute convention de mise à disposition de biens meubles corporels ou immeubles, du domaine privé le cas échéant, que ces biens appartiennent à la MEL ou à des tiers.</li> </ul> <p>Cette délégation ne s'applique pas aux conventions d'occupation de logements d'hébergement temporaire visées par la délibération cadre relative à la lutte contre l'habitat indigne en vigueur.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
18	<p>Décision de conclure, modifier, renouveler, retirer, résilier ou révoquer d'un commun accord toute autorisation, toute convention d'occupation, ou de superposition d'affectation du domaine public, y compris avec transfert de droit réel, ou remise de biens et transfert de propriété, pour une durée n'excédant pas douze ans.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>



23-A-0223



## Arrêté Du Président

<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GESTION FONCIÈRE</b>	
19	<p>Décision d'indemnisation dans le cadre des conventionnements visés aux deux points ci-dessus relevant du Président du Conseil.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
20	<p>Décision de souscrire les abonnements en fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et autres fournitures non stockables relatifs aux biens occupés par la Métropole européenne de Lille.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>

<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE</b>	
21	<p>Décision de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contractualiser en 2022 et en 2023 une ou plusieurs lignes de trésorerie pour l'exercice 2023 pour un montant global maximal de 50 000 000 €, basées sur les indices européens Euribor ou €STR ;</li> <li>• procéder en 2022 et en 2023 aux mobilisations et remboursements des emprunts revolving et lignes de trésorerie ;</li> <li>• procéder en 2022 et en 2023 à la contractualisation et à la mobilisation d'emprunts sous forme d'emprunts classiques y compris auprès de l'AFL, sous forme d'enveloppes pluriannuelles, et sous forme de financement direct de marché pour financer les investissements prévus au budget 2022 et qui seront prévus au budget 2023. Ces moyens de financement seront classés A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler et devront être en phase avec la durée d'amortissement des investissements financés et, en tout état de cause, leur durée sera inférieure à 40 ans. Les primes et commissions relatives à ces prêts ne pourront pas excéder 2 % du capital souscrit ;</li> <li>• procéder en 2022 et en 2023 à des émissions de bons nominatifs ou instruments similaires régis par le droit français ou par le droit d'un autre État membre de l'Union européenne, et mettre en place la documentation nécessaire ;</li> <li>• procéder en 2022 et en 2023 à des remboursements anticipés d'emprunts, à des changements d'index (variables ou fixes), à des modifications du profil et de la périodicité de remboursement, à des</li> </ul>

23-A-0223



**Arrêté  
Du Président**

<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE</b>	
	<p>réaménagements et refinancements, ces opérations ne pouvant aboutir qu'à des emprunts A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• procéder en 2022 et en 2023 à des transferts d'emprunt ou des cessions de créances ;</li> <li>• procéder en 2022 et en 2023 à des ouvertures de comptes de placement et à des actes de placement sur compte à terme ou compte de placement rémunéré sécurisés (capital garanti) auprès du Trésor français dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor ;</li> <li>• procéder en 2022 et en 2023 à l'utilisation d'instruments financiers dans la limite de la classification Gissler A1, B1, C1 conformément à la délibération-cadre n° 20 C 0079 du 21 juillet 2020 et à la signature de la documentation s'y rapportant.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></p>
22	<p>Décision de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10- 6 du code général des collectivités territoriales.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></p>
23	<p>Décision de création, de modification et de clôture des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></p>
24	<p>Décision d'octroi des garanties d'emprunt et des transferts de garantie d'emprunt entre deux organismes, sollicitées ou accordées au titre du logement social, conformément aux dispositions de l'article L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales et de la délibération-cadre relative aux garanties d'emprunt en vigueur.</p> <p>Seuls les prêts classés A1, B1 et C1 pourront être garantis. Les organismes HLM, SEM de logements et les organismes avec agrément ministériel MOI seront orientés vers la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social pour la garantie des prêts PLAI.</p> <p>Cette dernière disposition ne s'applique pas à LMH (office public de l'habitat de la MEL) ainsi qu'aux organismes ayant atteint le plafond de garanties sur des PLAI auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Michel COLIN</b></p>

23-A-0223



## Arrêté Du Président

<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE</b>	
25	<p>Décision d'autorisation de signature, pendant la durée du mandat, des engagements de garantie pris par la métropole européenne de Lille auprès de l'Agence France Locale dans les conditions définies par la délibération portant sur l'élargissement de périmètre d'adhésion et garantie en vigueur.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></p>
26	<p>Décision de demande de financements ou de subventions auprès de tiers publics ou privés pour tout projet ou toute politique publique de la Métropole européenne de Lille et, le cas échéant, de signer les conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
27	<p>Décision de répondre à des appels à projets ou à manifestations d'intérêt auprès de tiers publics ou privés pour tout projet ou toute politique publique de la Métropole européenne de Lille et, le cas échéant, de signer les conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
28	<p>Décision d'acceptation de mécénats ou de parrainages et de signature des conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
29	<p>Décision de versement de compensation à la suite d'une saisie administrative à tiers détenteur réalisée à tort, dans la limite de 500 €.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>



23-A-0223



**Arrêté  
Du Président**

<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE L'HABITAT</b>	
30	<p>Décision d'attribution des aides individuelles aux particuliers, aux personnes morales et aux organismes agréés par l'État dans le cadre des dispositifs d'aide en matière d'habitat, d'hébergement, d'accueil de jour, de requalification des courées tels que définis par le Conseil à l'exception des dispositifs fixés par délibérations-cadres.</p> <p style="text-align: center;"><b>À Mme la Vice-présidente Anne VOITURIEZ</b></p>
31	<p>Décision d'autoriser l'engagement de plafonnement de loyers avec ou sans travaux.</p> <p style="text-align: center;"><b>À Mme la Vice-présidente Anne VOITURIEZ</b></p>
32	<p>Décision d'autorisation des agréments délivrés pour les programmes immobiliers, en vue de la construction de logements locatifs intermédiaires, tels que définis par l'ordonnance n° 2014-159 du 20 février 2014.</p> <p style="text-align: center;"><b>À Mme la Vice-présidente Anne VOITURIEZ</b></p>
33	<p>Décision d'octroi des subventions relatives au Fonds de Solidarité Logement aux associations concernées en ce qui concerne les mesures d'accompagnement logement ou de gestion locative adaptée.</p> <p style="text-align: center;"><b>À Mme la Vice-présidente Marie TONNERRE</b></p>
34	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions de contributions des entreprises au titre du Fonds de Solidarité Logement.</p> <p style="text-align: center;"><b>À Mme la Vice-présidente Marie TONNERRE</b></p>
35	<p>Décision de signature de conventions avec des organismes de logement social pour la mise en œuvre du dispositif de bonus-malus dans le cadre des objectifs de relogement des ménages concernés par le Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) conformément à la délibération-cadre en vigueur.</p> <p style="text-align: center;"><b>À Mme la Vice-présidente Anne VOITURIEZ</b></p>

23-A-0223



**Arrêté  
Du Président**

<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GESTION JURIDIQUE ET CONTENTIEUSE</b>	
36	<p>Décision d'intenter au nom de la Métropole européenne de Lille les actions en justice ou défendre la Métropole dans les actions intentées contre elle, sans aucune restriction, et ce devant toutes les juridictions ou instances compétentes.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></p>
37	<p>Décision de fixation des rémunérations et régler les frais honoraires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des avocats : <b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></li> <li>- des notaires : <b>À M. le Vice-président Patrick GEENENS</b></li> <li>- des huissiers de justice, experts et médiateurs désignés par tout tribunal : <b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></li> </ul> <p>Décision de conclure les conventions d'honoraires à intervenir avec les avocats dans le cadre des précontentieux et contentieux.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p> <p>Décision de conclure les conventions d'honoraires à intervenir avec les médiateurs et conciliateurs désignés dans le cadre des mécanismes contractuels de règlement amiable des litiges.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
38	<p>Décision d'indemnisation et signature des protocoles d'indemnisation dans le cadre du dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans tel qu'adopté par les délibérations-cadres du Conseil métropolitain.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Michel COLIN</b></p>



23-A-0223



## Arrêté Du Président

<b>AUTRES DÉCISIONS DE GESTION</b>	
39	<p>Décision de sollicitation, au nom de la Métropole européenne de Lille, des services de l'État pour l'exercice du droit de préemption en vente publique d'œuvres d'art, conformément aux articles L. 123-1 et L. 123-2 du code du patrimoine.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Michel DELEPAUL</b></p>
40	<p>Décision d'émettre tout avis aux sollicitations des communes pour l'octroi de dérogations au repos dominical dans les commerces de détail et ce dans les conditions fixées par la délibération du Conseil de la Métropole européenne de Lille en vigueur.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Bernard HAESEBROECK</b></p>
41	<p>Décision de procéder à l'enregistrement et au paiement des objets, dessins, brevets, droits d'auteur ou marques, quelles que soient leurs formes (verbales, figuratives, semi-figuratives, tridimensionnelle, de couleur et sonore), auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), de l'Office de l'Union Européenne de la Propriété Intellectuelle (EUIPO) ou de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></p>
42	<p>Autorisation et signature des contrats de cession de droits patrimoniaux (droits de reproduction, de représentation et d'adaptation) d'une œuvre propriété de la MEL ou d'un tiers à titre gratuit (ex. : autorisation d'utiliser une photo/vidéo/texte/logiciel appartenant à la MEL ou appartenant à un tiers et que la MEL souhaite utiliser).</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></p>
43	<p>Lancement de jeux concours dans le cadre d'évènements et manifestations dont la MEL est organisatrice ou partenaire.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></p>

23-A-0223



## Arrêté Du Président

<b>AUTRES DÉCISIONS DE GESTION</b>	
44	<p>Décision d'accorder tout mandat spécial ponctuel à un ou plusieurs membres du Conseil entraînant un déplacement dans un périmètre géographique limité aux régions des Hauts-de-France, d'Île-de-France ainsi que pour les déplacements à Bruxelles, Londres et l'Eurométropole GECT, pour l'accomplissement de toute mission de représentation de la MEL, de prospective et d'étude et, dans ce cadre uniquement, de fixer le plafond de remboursement des frais de déplacement, de nuitée, de repas et des frais directement imputables à la réalisation du mandat pour les élus concernés ainsi que pour les agents accompagnateurs dûment identifiés lors de l'attribution du mandat spécial (dans les conditions fixées par délibérations n° 20 C 0018 et n° 20 C 0151).</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Alain BERNARD</b></p>
45	<p>Décision de saisir ou convoquer, préalablement à une décision du Conseil de la métropole et lorsque les textes imposent que cette saisine ou convocation soit effectuée par l'assemblée délibérante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le représentant de l'État dans le département ou la région, ainsi que tout représentant des services de l'État ;</li> <li>• tout organisme extérieur ;</li> <li>• et toute commission chargée règlementairement de donner un avis.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
46	<p>Solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des projets métropolitains (notamment autorisations requises par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement).</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
47	<p>Approuver les ventes de produits de toute nature provenant des voies de circulation et propriétés de la MEL, ainsi que des biens mobiliers, décisions de réforme et cessions à titre gratuit.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>

23-A-0223



**Arrêté  
Du Président**

<b>AUTRES DÉCISIONS DE GESTION</b>	
48	<p>Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Michel COLIN</b></p>
49	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à des crémations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• conventions pour la crémation des restes mortels exhumés des sépultures reprises par les communes ;</li> <li>• conventions pour la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine avec les établissements de soins ;</li> <li>• conventions pour la crémation des petits corps en cas de mort périnatale avec les établissements de soins ;</li> <li>• conventions pour la crémation des corps des donateurs à la science avec les facultés de médecine et les instituts de recherche.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Christian MATHON</b></p>
50	<p>Décision de fixation du prix des produits de la vente des offices de tourisme, des musées métropolitains et des espaces naturels métropolitains.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>
51	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions de compensation financière avec des collectivités territoriales ou établissements publics visant à transférer certains droits et certains coûts dans le cadre des procédures de mutation des agents (CET, formations, etc.).</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Christian MATHON</b></p>
52	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à des missions d'archéologie préventive au sens du livre V du code du patrimoine et de tout document afférent à ce type de mission.</p> <p style="text-align: center;"><b>À chacun des Vice-présidents et conseillers métropolitains délégués dans leur domaine respectif de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonction en vigueur</b></p>



**Arrêté  
Du Président**

<b>AUTRES DÉCISIONS DE GESTION</b>	
53	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à l'enfouissement des réseaux et décision de signature de ces conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- autorisation de la participation afférente lorsque les crédits sont prévus au budget ;</li> <li>- le cas échéant, perception des recettes associées.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Bernard GERARD</b></p>
54	<p>Décision d'autorisation de reversement aux communes des participations d'Enedis de type R2 et article 8 telles que prévues aux contrats de concession de service public de distribution d'électricité, dans le cadre des travaux d'enfouissement de lignes basse tension et de rénovation d'éclairage public.</p> <p style="text-align: center;"><b>À M. le Vice-président Bernard GERARD</b></p>

**Article 3.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 4.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

**06 JUIL. 2023**

Le Président du Conseil  
de la Métropole européenne de Lille

Damien CASTELAIN





**23-A-0232**

**Arrêté du Président  
de la Métropole européenne de Lille**

ENGLOS -

**ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RELATIF A LA RESTRICTION DE  
CIRCULATION POUR DES TRAVAUX HORS AGGLOMERATION SUR L'ECHANGEUR  
D'ENGLOS (SECTION HS)**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0465 du 20 décembre 2022 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0098 du 23 mars 2023 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1 ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger ;

Vu la demande en date du 28/06/2023 émise par madame Louise Desfrenne de Sixense engineering sise 41 rue Simon Vollart 59130 Lambersart pour le compte de monsieur Grégory Damman de la MEL DEPV sise 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 LILLE Cedex aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation ;

Vu l'avis de Madame le Maire de la commune d'Englos.

Considérant que des travaux d'inspection détaillée d'ouvrage d'art rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 26/07/2023 au 27/07/2023 ECHANGEUR D'ENGLOS (SECTION HS).



## Arrêté Du Président

### ARRÊTE

**Article 1.** À compter du 26/07/2023 et jusqu'au 27/07/2023, de 21h00 à 06h00, de manière successive selon les phases d'intervention, les prescriptions suivantes s'appliquent sur l'ECHANGEUR D'ENGLOS (SECTION HS) (Englos) bretelle de sortie M965201B2 de l'A25 Lille vers centre commercial, entre les PR 1+250 et PR 1+650 :

- La circulation est interdite sur la voie de gauche ;
- La circulation est interdite sur la voie de droite ;

**Article 2.** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SOTRAVEER ;

**Article 3.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 4.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Sixense engineering ;
- SOTRAVEER ;
- Mme le Maire d'Englos ;
- M. le Maire d'Erquinghem-le-Sec ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- M. le Directeur de DEVERRA ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité - Direction Zonale des CRS de Lille ;
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- M. le Directeur d'Ilévia.

**23-A-0233**

**Arrêté du Président  
de la Métropole européenne de Lille**

NEUVILLE-EN-FERRAIN -

**ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION HORS  
AGGLOMERATION SUR LA RUE DU VERTUQUET**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 22-A-0465 du 20 décembre 2022 portant délégation de fonctions aux membres de l'exécutif ;

Vu l'arrêté n° 23-A-0098 du 23 mars 2023 portant définition des modalités de signature en cas d'absence ou d'empêchement et détermination des actes et documents pour lesquels délégation de signature est accordée aux membres de la direction générale et aux responsables de services, selon les ordres de priorités indiqués ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'avis de Madame le Maire de la commune de Neuville-en-Ferrain.

Considérant qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers, à la commodité de l'utilisation de la voie publique et à la protection de l'environnement et de la tranquillité publique.

**ARRÊTE**

**Article 1.** La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h sur la RUE DU VERTUQUET (Neuville-en-Ferrain), ROND-POINT DE LA CROISADE du PR 0 au PR +1453 ;

**Article 2.** Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

## Arrêté Du Président



**Article 3.** Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures ;

**Article 4.** Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

**Article 5.** M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Mme le Maire de Neuville-en-Ferrain ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité - Direction Zonale des CRS de Lille ;
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- ESTERRA DEPOT RONCQ ;
- M. le Directeur d'Ilévia.